



Les raisons derrière les coupures budgétaires du gouvernement Legault

Le texte qui suit est le résultat d'une analyse complète de la publication de budget 2024-2025 du gouvernement du soi-disant Québec. Puisque l'objectif est de ressortir l'explication à laquelle s'associe le gouvernement dans ses décisions, l'information fournie par ce document est majoritairement tirée de cette unique source¹. Les lecteurs et lectrices sont donc invité.es à interpréter le tout en conséquence.

La Loi sur l'équilibre budgétaire

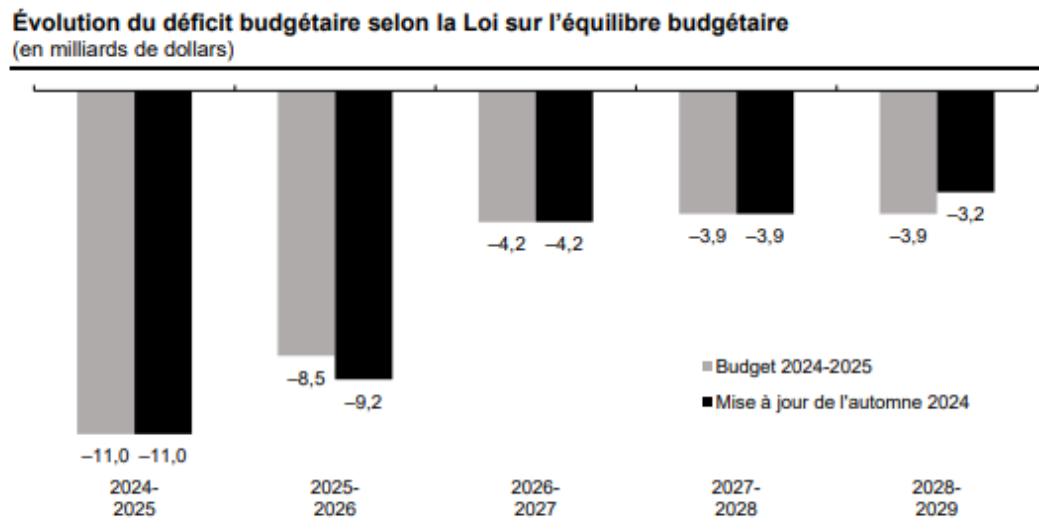
Cette loi a été votée par l'Assemblée nationale du soi-disant Québec en 1996 avant d'être modernisée en 2023. Elle oblige le gouvernement à se rapprocher de l'équilibre budgétaire² dans ses décisions économiques pour permettre une stabilité des finances publiques sur le long-terme. Celle-ci souligne un « seuil maximal » au-delà duquel le gouvernement a la responsabilité de présenter un plan de retour à l'équilibre budgétaire dans un certain délai. Après les dépenses de 2023, un trou financier plus élevé que l'argent déposé au Fonds des générations³ a été remarqué. Le gouvernement a donc jusqu'au budget de l'année financière 2025-2026 pour présenter un plan à l'équilibre budgétaire qui se finalisera en à l'année financière 2029-2030. Cela se traduit par 7,2 milliards de dollars qui devront être réduits du déficit d'ici la finalisation du plan. Parallèlement, la Loi sur la réduction de la dette, qui a institué le Fonds des générations, oblige le gouvernement à réduire sa dette

¹ Certaines sources externes sont utilisées pour de l'information connexe et seront mentionnées sur le moment

² Selon la Vitrine linguistique, l'équilibre d'un budget est un état de stabilité économique amené par d'une concordance entre les produits et les dépenses.

³ Selon la Presse, le Fonds des générations est un fonds consacré exclusivement au remboursement de la dette du soi-disant Québec et a été adopté en 2006.

nette à moins de 32,5% du PIB d'ici l'année financière 2037-2038. Sachant cela, le gouvernement a fixé son objectif de la réduire à 30%.



Le contexte économique de 2023

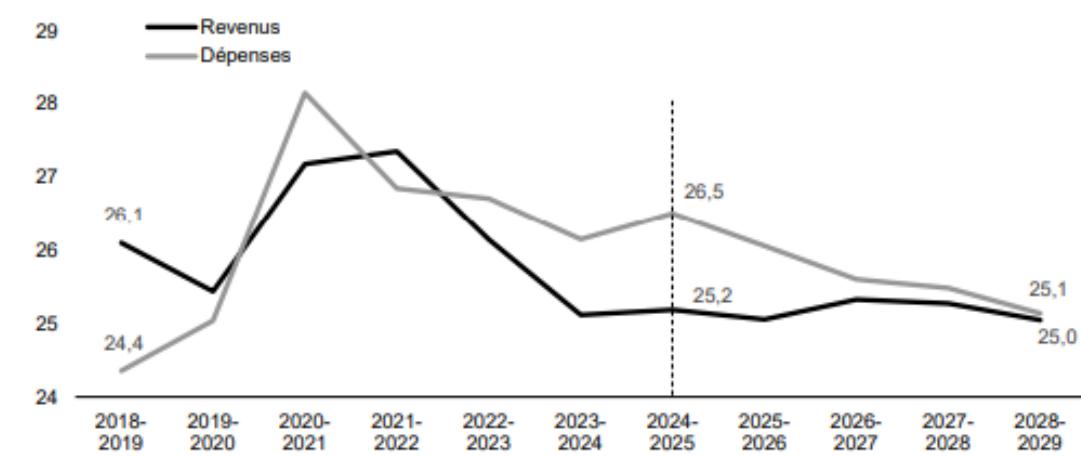
En 2023, un resserrement monétaire⁴ mondial a eu lieu. Cela s'explique par le taux d'inflation très élevé à cette période un peu partout dans le monde, qui lui a été causé par un nombre de facteurs, dont une reprise de la consommation après la fin officielle de l'urgence pandémique du COVID-19 (5 mai 2023) et la prolongation de la guerre en Ukraine. Avec l'augmentation des prix engendrée, les dépenses du gouvernement ont crû rapidement jusqu'à atteindre le seuil dicté par la Loi sur l'équilibre budgétaire. D'ailleurs, certains facteurs ponctuels tels que les feux de forêts causés par les sécheresses de cette même année ont aussi contribué à la hausse des dépenses publiques, influençant notamment le secteur forestier et la production et exportation électrique du soi-disant Québec.

⁴ Encore selon la Vitrine linguistique, un resserrement monétaire est un relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales des pays

Les dépenses du gouvernement

Lors de l'année financière 2024-2025, les dépenses augmenteront de 6,5% par rapport à celles de la dernière année. Parmi ces dépenses, une augmentation de 3,0% est prévue dans le secteur de santé et services sociaux, 5,5% en enseignement supérieur et 12,4% en éducation. Puisque les revenus actuels du gouvernement, étant à la baisse, ne permettent pas de compenser pour cette hausse des dépenses, un plan de retour à l'équilibre est proposé.

**Évolution de la part des revenus et des dépenses dans l'économie
(en pourcentage du PIB)**



Les raisons derrière les dépenses

Plusieurs facteurs expliquent la hausse des dépenses dans les différents secteurs gérés par le gouvernement. En Santé et Service sociaux, la hausse de 3,0% est expliquée par une hausse attendue des coûts des soins. Il n'y a plus d'explications fournies à ce sujet. En enseignement supérieur, la hausse s'explique par un décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures, même si cette hausse demeure similaire à celle de la dernière année financière (5,0%) selon la publication de budget 2023-2024. Enfin, en éducation, la hausse s'explique par les initiatives budgétaires de 2024-2025 et le report des dépenses de 2023-2024 après la grève du personnel scolaire. En ne prenant pas compte de l'impact de la grève, la hausse des dépenses s'élèverait à 8,8% (comparé à 6,0% pour l'année précédente sans considérer le report).

Les dépenses prévues

Cependant, le plus important à considérer ici est la prévision de croissance des dépenses pour les années suivantes. Pour l'année de 2025-2026, le gouvernement prévoit niveler la hausse des dépenses de 3,0% à 1,8% en Santé et Service sociaux, **de 5,5% à 0,3%** en enseignement supérieur et **de 12,4% à 1,3%** en éducation. Des coupures budgétaires majeures auront alors lieu en une seule année financière.

En bref

Après une période économique marquée par une hausse de l'écart entre les revenus et les dépenses publiques, le seuil maximal énoncé par la Loi sur l'équilibre budgétaire a été atteint. En éducation, santé et services sociaux et enseignement supérieur, les hausses des dépenses sont marquées et des coupures budgétaires intensives sont planifiées pour ces secteurs. Cela est dû au mandat officiel du gouvernement du soi-disant Québec de baisser drastiquement ses dépenses dans l'idéal (dicté par la Loi) d'atteindre un équilibre budgétaire d'ici l'année financière 2029-2030 et de réduire la dette nette à 30% d'ici l'année financière 2037-2038

Bibliographie

Gouvernement du Québec. (2024). *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2024* [PDF].

https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/maj/documents/AUTFR_le_pointNov2024.pdf

La Presse. (2022, 31 août). *Le fonds des générations, c'est quoi ?* La Presse.

<https://www.lapresse.ca/elections-quebecoises/2022-08-31/mieux-comprendre/le-fonds-des-generations-c-est-quoi.php>

Office québécois de la langue française. (2025). *La vitrine linguistique* [Site web].

<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/>